



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 18 octobre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

#### Date de convocation

**12 octobre 2023**

**Urbanisme – Service commun  
ADS – Convention  
pluriannuelle**

**N° de la délibération  
2023-588**

Secrétaire de séance :  
Sandrine PEREIRA

Le 18 octobre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. David BONNET, Mme Laëtita BOURJAT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Vincent ROBIN (pouvoir à sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), M. Roger VOSSIER (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET).

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la convention 2021-2023 avec les communes pour l'instruction des demandes d'urbanisme arrive à son terme en fin d'année.

Considérant que plusieurs ajustements sont proposés pour la nouvelle convention au regard du bilan de la convention actuelle et des permanences délocalisées mises en place depuis mi-2022 ;

Considérant la proposition d'évolution du coût des actes :

- Une augmentation de principe du coût des actes de 18% afin que les communes et l'Agglo assument à part égale le reste à charge du coût du service
- Indexation de la participation des communes sur l'indice du salaire de base
- Prendre acte de l'augmentation du nombre de déclarations préalables (DP) et **ne pas augmenter le tarif de ces types de dossiers**

Considérant la proposition de modification de types de dossiers à savoir :

- Création de nouveaux types d'actes : nouveau PC/DP/PA suite à refus
  - **abaisser de moitié le coût des dossiers redéposés suite à un refus** de la même nature d'acte
- Création d'une DP photovoltaïque :
  - **créer une DP photovoltaïque à objet unique facturée 50%** du coût d'une DP.

Considérant qu'avec ces modifications, la nouvelle grille de facturation serait la suivante :

	Convention 2024-2026 Proposition de facturation	
CUa	<b>0.1</b>	<b>24€</b>
CUb	<b>0.4</b>	<b>94€</b>
DP	<b>0.7</b>	<b>140€</b>
DP redéposée suite à refus	<b>0.35</b>	<b>70€</b>
DP Photovoltaïque	<b>0.35</b>	<b>70€</b>
PD	<b>0.8</b>	<b>189€</b>
PC	<b>1</b>	<b>236€</b>
Permis modificatif	<b>0.4</b>	<b>94€</b>
PC redéposé suite à refus	<b>0.5</b>	<b>118€</b>
PC transfert	<b>0.2</b>	<b>47€</b>
PA	<b>1.2</b>	<b>283€</b>
PA redéposé suite à refus	<b>0.6</b>	<b>142€</b>

Considérant la convention pluriannuelle 2024-2026 ;

Considérant que ces éléments ont été présentés devant le Conseil des Maires du 27 septembre dernier ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la nouvelle grille de facturation telle que proposée ci-dessus ;
- APPROUVE la convention pluriannuelle à intervenir avec les communes ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 octobre 2023.